

**LOGEMENT**  
Votre



**Des opportunités  
supplémentaires  
pour accéder  
à la propriété**

p. 3

## ACTUALITE

- Associations de locataires

**Vos représentants au Conseil d'Administration**

- Cérémonie des vœux

*"Améliorer encore le quotidien des locataires"*

- Budget 2011 : priorité à la construction

p. 6

## ORIENTATIONS

- Convention d'Utilité Sociale : "Chartres Habitat s'engage"

p. 8

## ACCESSION A LA PROPRIETE

- Des opportunités supplémentaires pour accéder à la propriété
- Le Prêt à Taux Zéro sans conditions de ressources
- De nouveaux pavillons en vente
- Un nouveau propriétaire témoigne

p. 12

## ENVIRONNEMENT

- Collecte des déchets électriques et électroniques
- Beaulieu-Les Petits Clos donne l'exemple**
- Concours des maisons et balcons fleuris
- Les deux lauréates sont locataires de Chartres Habitat**

p. 14

## EN DIRECT AVEC VOUS

- Vous avez besoin de réparations ?
- Composez les numéros suivants
- Gratuit, le calendrier de Chartres Habitat

## EDITORIAL



**Jean-Pierre Gorges**  
Président de Chartres Habitat  
Député-Maire de Chartres

Les travaux de construction du Mail commercial des Petits-Clos commenceront bientôt. Aux magasins et aux services publics s'ajouteront 137 logements de grande qualité (aux normes BBC-Bâtiment Basse Consommation). Ceux-ci mêleront toutes les catégories d'occupants, propriétaires, locataires, primo-accédants à la propriété, etc...

J'ai également signé l'acte de vente à un constructeur du terrain destiné au premier immeuble qui bordera l'avenue François Mitterrand, dont la réalisation est en voie d'achèvement. D'autres suivront bientôt.

De même, à Rechèvres 200, les travaux de viabilisation de la voirie commenceront à l'automne. Pendant ce temps, Chartres Aménagement et des promoteurs définiront ensemble des projets immobiliers, de façon à respecter l'harmonie du quartier.

Cette année 2011 va donc voir se poursuivre le programme de construction / reconstruction prévu, toujours dans le même souci de qualité et dans le respect des principes de mixité sociale que nous mettons en œuvre depuis plusieurs années maintenant.

Je crois en effet que l'avenir du logement social tient dans le respect de ces deux principes, qui marquent un changement radical avec la politique en la matière menée depuis cinquante ans.

L'application durable de ces deux principes, de qualité de la construction et de mixité sociale, est la seule qui soit de nature à permettre la construction et la reconstruction de logements sociaux nouveaux.

Avec l'accession sociale à la propriété, dont nous vous détaillons plus loin les nouveaux financements, et notamment le prêt à taux zéro plus.

Enfin, vous pouvez compter sur moi, avec l'appui d'un Conseil d'Administration souvent unanime, pour que l'Office propose un service quotidien toujours amélioré. C'est notre priorité permanente.

## Votre Logement

Directrice de la publication : Élisabeth Fromont

Rédaction, mise en page : Sylvie Babel  
Photos : Sylvie Babel, Sébastien Janvier  
E-mail : s.babel@chartres-habitat.com

Parution trimestrielle

Impression : Imprimerie Topp -



N° ISSN : 1635-8139

**CHARTRES HABITAT,**  
23 rue des Bas Bourgs  
B. P. 60137 - 28 003 Chartres CEDEX  
Tél. 02 37 25 65 25 - Fax. 02 37 34 37 95  
Internet : www.chartres-habitat.com



## Associations de locataires

# Vos représentants au Conseil d'Administration

Les représentants des locataires ont été élus le 9 décembre dernier. Ils défendent vos intérêts au sein des différentes instances de Chartres Habitat.

Le 9 décembre dernier, vous avez élu ou réélu, pour un mandat de trois ans, les représentants des locataires. Ils siègent au Conseil d'Administration de Chartres Habitat et au Conseil de Concertation Locative. L'un d'eux est également élu membre du bureau, de la Commission d'Attribution des Logements et de la Commission d'Appel d'Offres. Vos représentants sont :

**Malika SETTI MEBARKI**

Liste Familles de France.  
Membre du Bureau et de la Commission d'Attribution des Logements.  
Habite les Hauts de Chartres.

**Annick LEROY**

Liste CLCV (Consommation, Logement, Cadre de Vie).  
Membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres.  
Habite le Puits Drouet.

**Maurice BACLE**

Liste CNL (Confédération Nationale du Logement).



De gauche à droite : Malika Setti Mebarki, Annick Leroy, Maurice Bacle, Yves Deseez.

Habite à Bel Air.

**Yves DESEEZ**

Liste AFOC (Association Force Ouvrière Consommateurs).  
Habite à Rechèvres.

## La composition du Conseil d'Administration

**Le Président**

Jean-Pierre Gorges, Député-Maire de Chartres.

**La Vice-Présidente**

Elisabeth Fromont, 1ère adjointe au Maire de Chartres.

**4 Membres issus du Conseil Municipal de Chartres**

Franck Masselus, adjoint au Maire;  
Daniel Gueret, adjoint au Maire;  
Alain Contrepois, Conseiller municipal;  
Nicole Sirandré, conseillère municipale.

**7 Membres choisis en qualité de personnalités qualifiées**

Philippe Bonnet, Hubert Gauvin, Bernadette Jouachim, Patrick Labauze, Georges Lemoine, Matthieu Menez, Wilson Valor.

**1 Membre représentant les associations d'insertion**

Thérèse Saba.

**1 Membre représentant l'Union Départementale des Associations Familiales**

Janine Milon.

**1 Membre représentant la Caisse d'Allocations Familiales**

Claude Faure.

**1 Membre représentant l'organisme collecteur du 1% logement**

Daniel Toury.

**2 Membres désignés par les organisations syndicales**

Willy Fleury, CGT;  
Patrice Goussard, FO.

**4 Membres représentant les locataires**

Malika Setti Mebarki, Annick Leroy, Maurice Bacle, Yves Deseez.

# Cérémonie des vœux

## “Améliorer encore le quotidien des locataires”

La cérémonie des vœux est traditionnellement l'occasion de dresser les bilans. En 2010, l'activité de l'Office a été, une nouvelle fois, très soutenue.

Lors de la cérémonie des vœux de Chartres Habitat, Jean-Pierre Gorges, Président de l'Office, a félicité l'ensemble des services pour le bilan 2010. *“Il faut que tout le monde sache ici que l'Office de l'Habitat de Chartres est cité en exemple pour sa politique d'accès sociale à la propriété. Après le “creux” dû à la crise en 2009, nous avons réalisé 45 ventes en 2010. Ces ventes permettent à l'Office de construire des logements neufs : une vente finance la construction de deux logements !”.* *“Par ailleurs, nous modifions notre façon de construire. Dans tous les*

*chantiers en cours à Chartres il y a du logement social pour assurer un équilibre sociologique de la Ville, a-t-il expliqué, avant de demander au personnel de “poursuivre ses efforts, pour améliorer encore le quotidien des locataires”.*

Samuel Lemerrier, Directeur Général, a par ailleurs dressé le bilan de l'année 2010 avec des chiffres qui attestent d'une activité soutenue :



Jean-Pierre Gorges, Président de Chartres Habitat.



Elisabeth Fromont, Vice-présidente, et, Samuel Lemerrier, Directeur Général.

### ✓ Patrimoine

- 16 millions d'euros ont été investis dans des constructions neuves;
- 92 logements neufs ont été livrés et commercialisés; 120 autres ont été mis en construction ou ont fait l'objet d'un contrat de réservation;
- 71 demandes de financements ont été déposées pour lancer la construction de logements nouveaux;

### ✓ Attributions

- 622 logements ont été attribués et plus de 2000 dossiers ont été examinés par la Commission d'Attribution;

### ✓ Travaux et relations locataires

- 550 logements ont été remis en

état, suite au congé donné par leur occupant;

- 10000 interventions techniques ont été réalisées dans les logements ;
- une cinquantaine de logements ont fait l'objet de travaux d'adaptation pour améliorer le confort des personnes âgées;
- plus de 500 enquêtes de voisinage ont été diligentées;
- 3800 locataires ont été rencontrés dans le cadre de l'accompagnement social.

*“En 2011, l'un des objectifs sera d'améliorer encore la réactivité de Chartres Habitat et d'améliorer le service qui est rendu aux locataires” a précisé le Directeur Général. ■*

# Budget 2011 : priorité à la construction

Le Budget 2011 a été adopté par le Conseil d'Administration, le 20 janvier dernier. Il traduit les priorités de l'Office.

## LES PRIORITÉS DE 2011 À 2013

- la poursuite de la modernisation du parc de logements engagée depuis 2002 ;
- la réalisation de travaux de gros entretien et de réhabilitation dans le cadre du Plan Stratégique du Patrimoine ;
- la continuité des travaux de maintenance et d'entretien des logements et des parties communes ;
- la poursuite de la politique d'accès sociale à la propriété ;
- la reconstitution d'une offre de logements neufs.

## 451 CONSTRUCTIONS

Sur la période 2011-2013, 451 constructions sont programmées. En 2011, 79 logements seront livrés et des demandes de financements devraient être déposées pour la construction de 188 logements nouveaux.

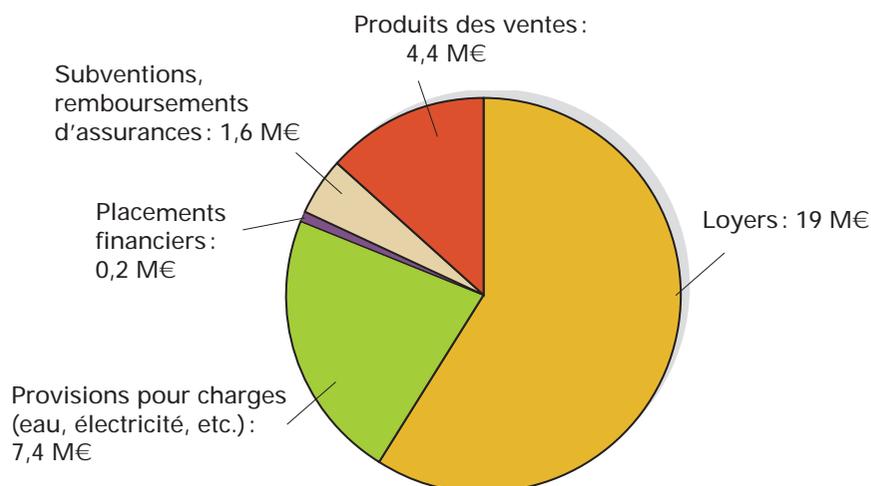
## 102 VENTES

L'objectif est de vendre 102 logements d'ici la fin 2013 dont 35 en 2011. L'une des priorités du Ministère du Logement est d'ailleurs le développement de l'accès sociale à la propriété avec un objectif demandé aux bailleurs de commercialiser 1 % de leur parc.

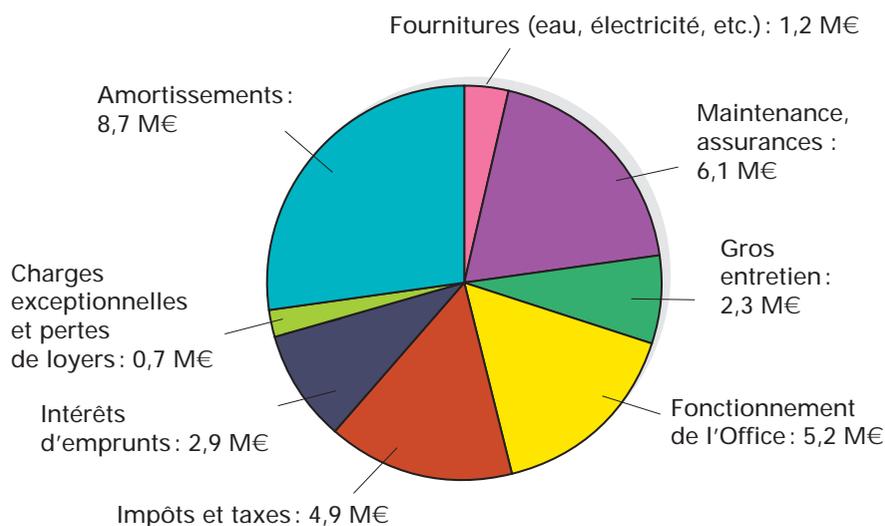
## LES RECETTES ET DÉPENSES

Pour l'année 2011, le budget prévoit 35 382 000 € de recettes et 33 663 000 € de dépenses. La capacité d'autofinancement s'élève à 4 522 000 €. ■

### ■ LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



### ■ LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (EN MILLIONS D'EUROS)



# Convention d'Utilité Sociale

# Chartres Habitat



Chartres Habitat s'engage à construire 383 logements neufs d'ici la fin 2016.

Chartres Habitat s'engage pendant six ans (de 2011 à 2016) sur des objectifs précis, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat.

**C**hartres Habitat vient de signer avec l'Etat, comme cela est demandé à tous les Offices de l'Habitat, une Convention d'Utilité Sociale. Ce document fixe les orientations de l'Office d'ici 2016.

Sur chaque aspect de son activité, Chartres Habitat dresse un état des lieux et définit ses priorités. Les engagements portent sur :

- l'entretien et l'amélioration du patrimoine,
- le développement de l'offre de logement,
- l'accession sociale à la propriété,
- le service rendu aux locataires,
- l'accompagnement des locataires.

## 1 Maintenir le patrimoine à un haut niveau de qualité

### Entretien et amélioration du patrimoine

Le parc de Chartres Habitat est d'une qualité technique satisfaisante : d'importants travaux ont en effet été entrepris entre 2006 et 2010. Pour continuer cette démarche d'entretien et d'amélioration du parc, l'Office engagera à nouveau 15 119 150 € de travaux.

Dans le cadre des directives du Grenelle de l'Environnement, la performance énergétique des bâtiments sera diagnostiquée au premier semestre 2012.

### Constructions neuves

383 logements neufs seront construits entre 2011 et 2016, auxquels s'ajouteront 147 logements dans le cadre de la rénovation urbaine. Les objectifs sont de :

- reconstituer l'offre de logements liée à la rénovation du quartier de Beaulieu ;
- adapter l'offre de logements aux besoins de la population et du territoire ;
- favoriser un développement homogène entre les communes de l'agglomération ;
- produire des logements de qualité et moins consommateurs en énergie.

# s'engage

## Accession sociale à la propriété

Chartres Habitat répond à une forte demande d'accession sociale à la propriété. Depuis mai 2009, l'Office a donc étendu cette possibilité à l'ensemble des Chartrains, qu'ils soient locataires ou non à l'Office.

Chartres Habitat continuera de favoriser le parcours résidentiel des ménages qui expriment le souhait de devenir propriétaires. Les fonds issus des ventes seront principalement investis dans des constructions neuves.

## 2 Améliorer la qualité de service

### Traitement des réclamations

Dans une logique d'amélioration constante des prestations rendues aux locataires, Chartres Habitat s'est engagé dans une démarche de qualité. Elle consiste à répondre, dans les meilleurs délais, et de façon adaptée, aux locataires confrontés à des difficultés d'ordre technique.

Cette démarche sera pérennisée.

Une charte de qualité est d'ailleurs remise aux locataires à leur entrée dans les lieux. Elle définit les engagements de l'Office en matière de qualité de services ainsi que les procédures à suivre en cas de réclamations.

### Maintenance des équipements

Grâce à un système de télésurveillance prévenant directement le prestataire de service en cas de dysfonctionnement du chauffage, l'Office n'a plus de réclamations.

De même, les ascenseurs sont équipés

d'un système qui déclenche une intervention technique avant même que l'utilisateur s'en rende compte. L'objectif de Chartres Habitat est de maintenir la qualité de ces équipements et d'améliorer encore la maintenance relative à ces installations.

### Entretien des parties communes

L'entretien des parties communes et des espaces verts est assuré par des prestataires extérieurs. Ce dispositif est complété par l'intervention des agents de proximité qui prennent en charge les abords des immeubles.

L'objectif est de maintenir le niveau de satisfaction des locataires et d'améliorer le dispositif là où cela est nécessaire. Des enquêtes de satisfaction seront lancées.

## 3 Accompagner les locataires

### Accompagnement des ménages en difficultés

Un travail partenarial avec les services de l'Etat est en cours de mise en œuvre afin de proposer un accompagnement des personnes "fragilisées". L'objectif est de les aider notamment à "monter" leur dossier de demande de logement, et, en cas d'attribution, dans leurs démarches lors de leur entrée dans les lieux. Chartres Habitat met par ailleurs à disposition du Centre Communal d'Action Sociale des logements desti-



Chartres Habitat accompagne les locataires, notamment les personnes en difficultés.

nés à accueillir des personnes en difficulté.

### Prévention des expulsions

La procédure d'expulsion n'intervient que lorsque toutes les propositions amiables se sont avérées inefficaces. Les locataires en impayés de loyers sont en effet suivis dès la naissance de la dette. Un travail partenarial est réalisé avec les assistantes sociales du Conseil Général et le Centre Communal d'Action Sociale. L'activité du Pôle Social et Juridique de Chartres Habitat permet aussi de trouver des solutions amiables par la mise en place de plans d'apurement ou d'aides financières. Chartres Habitat renforcera le partenariat engagé avec les collectivités et les associations, et, continuera de limiter les procédures d'expulsion grâce à l'application de mesures préventives.

### L'adaptation du logement

Chartres Habitat favorise le parcours résidentiel à travers la mutation et l'accession sociale à la propriété. Les mutations pour sur-occupation ou sous-occupation sont traitées en priorité. Lorsque le logement est loué à une personne handicapée, Chartres Habitat étudie et adapte, si nécessaire, les équipements du logement et des espaces communs à la nature du handicap. ■

# Des opportunités supplémentaires pour accéder à la propriété

Chartres Habitat offre de nombreux avantages aux personnes désireuses de devenir propriétaires. Ils sont proposés en priorité à ses locataires. Les Chartrains, non locataires de Chartres Habitat, mais qui satisfont aux conditions d'accès au logement social peuvent aussi en bénéficier.

De plus, le nouveau Prêt à Taux Zéro (le PTZ +) est aujourd'hui un dispositif supplémentaire pour faciliter son achat.

**E**n mai 2009, Chartres Habitat a ouvert la vente des logements aux Chartrains non-locataires de l'Office. Cette possibilité est néanmoins soumise à certaines conditions :

- la vente est réservée aux personnes dont les revenus leur permettraient de prétendre au logement social ;
- les candidats doivent être primo-accédants ;
- le bien qu'ils achètent doit par ailleurs devenir leur résidence principale.

Cette décision du Conseil d'Administration a permis à 14 Chartrains, non-locataires à l'Office, d'acheter. Sans Chartres Habitat, ils ne seraient peut-être d'ailleurs, jamais devenus propriétaires. Acheter un bien avec Chartres Habitat présente, en effet, des avantages certains.

**Le prix tout d'abord :** les biens immobiliers proposés sont vendus entre 1000 et 1500 € le m<sup>2</sup>.

**Les frais de notaires sont réduits.**

**L'accompagnement des candidats :**

Chartres Habitat informe et accompagne le candidat dans ses démarches avant, pendant et après l'accession.



- **Un achat sécurisé :** la charte d'accompagnement du nouveau propriétaire garantit le rachat du bien par l'Office en cas de difficultés financières, pendant les cinq premières années.

- **Les taux d'intérêts :** les taux d'intérêts des crédits immobiliers sont particulièrement attractifs (3,85 % sur 20 ans, contre 4,70 % en janvier 2009).

Le lancement du nouveau Prêt à Taux Zéro va également permettre à de nouveaux ménages de concrétiser leur projet (lire page suivante). ■

0%

Le nouveau Prêt à Taux Zéro (le PTZ +) est arrivé. Il est destiné au premier achat de sa résidence principale. Mieux : il est désormais accordé sans conditions de ressources.

# Le prêt à taux zéro sans conditions de ressources

## Mode d'emploi

Le PTZ+ est un prêt remboursable, sans intérêts ni frais de dossier, permettant de financer l'achat d'un bien immobilier. Le PTZ + remplace différentes aides qui existaient jusqu'à présent : le Pass-foncier, le crédit d'impôt sur les intérêts d'emprunt immobilier et l'ancien prêt à taux zéro. Deux dispositifs sont conservés : l'Épargne Logement et l'Aide Personnelle au Logement.

## Qui y a droit ?

Le PTZ + est réservé aux primo-accédants. C'est-à-dire, aux personnes qui achètent leur résidence principale pour la première fois, dans le neuf ou dans l'ancien.

Peuvent aussi y prétendre, les personnes qui ne sont plus propriétaires de leur logement depuis au moins deux ans (cette condition tombe dans le cas d'un handicap).

## Sans conditions de ressources

Ce nouveau prêt, contrairement à l'ancien prêt à taux zéro, est accordé sans conditions de ressources. Il cible donc un plus grand nombre de ménages.

Le niveau de revenu et la taille de la famille conditionnent uniquement les modalités de remboursement : plus un foyer est modeste plus la durée du prêt est longue (elle peut aller jusqu'à 30 ans).

## Le montant du prêt

Le Prêt à Taux Zéro+ finance un pourcentage du prix du bien.

Son montant est calculé en fonction de 4 critères :

- la localisation (zone B2 pour l'agglomération chartraine) ;
- la catégorie à laquelle appartient le bien (neuf ou ancien) ;
- la performance énergétique (classifi-

cation allant de A à G) ;

- le nombre de personnes au foyer.

C'est le croisement de ces critères qui détermine le montant du prêt.

L'objectif du gouvernement est de cibler les aides sur les zones où l'immobilier est rare et cher, et, sur les habitations énergiquement performantes. Le dispositif favorise donc l'achat dans le neuf labellisé Bâtiment Basse Consommation ainsi que dans l'ancien affichant une étiquette énergie entre A et D.

## Qui accorde le prêt ?

Le prêt est accordé par les banques qui étudient votre plan de financement.

Le PTZ + ne doit pas représenter plus de 40 % du financement. ■

Pour aller plus loin : [www.ptz-plus.gouv.fr](http://www.ptz-plus.gouv.fr)

## A combien s'élève votre prêt à taux zéro + ?

Simulation pour l'acquisition d'un bien auprès de Chartres Habitat, selon que vous soyez locataire, ou non, à l'Office.

En effet, le locataire acheteur bénéficie d'un bonus : lorsqu'un bien est cédé par un organisme de logements sociaux à l'un de ses locataire, ce dernier bénéficie d'une majoration du PTZ +

### EXEMPLE

- Coût de l'opération immobilière : 120 000 €, (toutes taxes comprises, hors frais)
- Apport personnel : 0,00 €
- Nombre de personnes qui vont occuper le logement : 4
- Montant total des ressources : 23 000 € (revenu fiscal de référence 2009)
- Performance énergétique : D

### RÉSULTAT

- Vous êtes locataire, vous bénéficiez donc d'un bonus :**
- Montant total du PTZ+ : 30 000 €**
- Mensualités de remboursement : - 87 € sur 23 ans, puis 167 € pendant 3 ans pour le PTZ+
- 502 € assurances comprises, pour le remboursement du prêt principal de 90 000 € pendant 25 ans.

- Vous n'êtes pas locataire à Chartres Habitat :**
- Montant total du PTZ + : 24 000 €
- Mensualités de remboursement : 70 € sur 23 ans, puis 133 € pendant 3 ans, pour le PTZ+
- 535 € assurances comprises, pour le remboursement du prêt principal de 96 000 € pendant 25 ans.

# De nouveaux pavillons en vente

**D**e nouveaux pavillons sont mis en vente. Ceux situés rue du Commandant Chesne et à Rechèvres 44.

A ce jour, 60 % des locataires de la rue du Commandant Chesne ont déjà exprimé le souhait d'acquérir leur logement et 50 % des locataires de Rechèvres 44.

Les deux tiers de ces programmes pourront être vendus afin de favoriser la mixité sociale des quartiers.

Cela porte à 214, le nombre de logements proposés en accession sociale à la propriété :

## Appartements

- ✓ Mail Jean de Dunois : 3
- ✓ 5, rue Jules Hetzel : 2
- ✓ 7,9 rue Jules Hetzel, 12,14 rue Guy Moquet : 10
- ✓ 2, 4, 6, rue Jules Hetzel et 11 av. des Sablons : 21
- ✓ 12,14,16, av. des Sablons et 2,4, place St Louis : 24
- ✓ 8/26 rue Jules Hetzel : 53
- ✓ 4 et 4 bis rue de Châteaudun : 8



## Maisons

- ✓ Bas-Menus : 1
- ✓ Puits Drouet : 38
- ✓ La Croix Blanche : 16
- ✓ Mail Anatole France : 1
- ✓ Commandant Chesne : 16
- ✓ Rechèvres 44 : 21 ■



## Les "+" de Chartres Habitat

La Charte d'Accompagnement à l'Accession Sociale à la propriété permet de sécuriser l'achat réalisé par l'ensemble des acheteurs, locataires ou non locataires de Chartres Habitat :

- avant l'acquisition, l'Office et l'acheteur définissent ensemble un projet immobilier;
- l'acheteur prend connaissance des prix, des charges, du règlement de copropriété le cas échéant, ainsi que des démarches à effectuer lors de la réalisation de travaux.
- Chartres Habitat aide l'accédant dans ses démarches administratives;
- Si l'acheteur rencontre des difficultés financières dans les cinq ans qui suivent son achat, Chartres Habitat lui propose, s'il le souhaite, de racheter son logement au prix d'acquisition et de le reloger au sein de son parc locatif.

## Un nouveau propriétaire témoigne



**R**omain Bressand, 24 ans, célibataire sans enfant, est aux anges : il vient d'acquérir un logement grâce à Chartres Habitat.

Son nouvel appartement se situe au 4<sup>ème</sup> étage d'un immeuble à la Madeleine, Résidence des Chênes.

Jusqu'à présent, Romain Bressand était locataire d'un appartement de 55 m<sup>2</sup>, dans le secteur privé, rue de la

Planche aux Carpes, à Chartres. Pour ce type 3, il versait un loyer de 650 € charges comprises.

*"Ici pour un type 3 de 67 m<sup>2</sup>, je vais rembourser 517 € par mois, hors charges de copropriété",* explique-t-il.

Stabilisé professionnellement depuis juillet 2009, il a voulu franchir une étape: celle de l'accession à la propriété.

*"J'ai été recruté en CDI en tant que technicien de bureau d'étude, un poste qui me convient parfaitement.*

*Maintenant, je souhaite investir. J'ai visité une dizaine de logements sans succès, avant qu'une amie, elle-même devenue propriétaire d'un logement vendu par Chartres Habitat, me parle de*

Cuisine aménagée ouverte sur le séjour aux couleurs actuelles et parquet grisé: Romain Bressand a donné un véritable coup d'éclat à son logement.

*"A 24 ans, il s'agit d'une opportunité pour investir"*

son expérience.

*Elle m'a rapidement convaincu. J'ai été séduit par cet appartement qui dispose d'un balcon et qui pouvait facilement être embelli avec juste quelques travaux. Je suis maintenant confortablement installé. Il ne me reste qu'à demander une place de parking: elle me coûtera 1,85 € par mois.*

*J'ai acquis ce logement 97000 €, frais de notaire inclus. Pour cela, j'ai contracté un prêt sur 22 ans (dont 8800 € financés par un Prêt à Taux Zéro, et 15000 € par le 1 % patronal). C'est un placement pour l'avenir". ■*



# Collecte des déchets électriques et électroniques Beaulieu-Les Petits Clos donne l'exemple

Ne jetons plus les appareils électriques et électroniques à la poubelle ! Tous sont recyclables. A Beaulieu, une opération pilote a déjà permis de collecter 9,3 tonnes de déchets.

**T**out ce qui présente une prise électrique, ou bien qui fonctionne avec des piles ou une batterie, est recyclable, du plus gros appareil (de type réfrigérateur ou machine à laver) au plus petit (une télécommande, un rasoir, un jouet, un téléphone, etc.). Trois modes de collecte s'offrent à vous.

## 1 - LA SOLUTION LA PLUS SIMPLE : LA REPRISE PAR LE REVENDEUR

Pour vous débarrasser des appareils dont vous n'avez plus l'usage, le plus simple est de les rapporter dans votre magasin.

Lorsque vous achetez un appareil électrique ou électronique, le vendeur a l'obligation légale de reprendre, gratuitement, votre appareil usagé de même type. D'ailleurs, vous payez pour ce service : il s'agit de l'éco-participation

inclue dans le prix d'achat d'un appareil neuf.

## 2 - LA DÉPOSE EN DÉCHETTERIE

Si vous ne souhaitez pas renouveler votre appareil mais simplement vous en débarrasser, vous devez le déposer en déchetterie (lire en encadré).

## 3 - A BEAULIEU : LA COLLECTE

A Beaulieu, un dispositif particulier a été mis en place par Chartres Métropole et Chartres Habitat pour la collecte des équipements électriques et électroniques.

Ce quartier est le premier à bénéficier de ce service à Chartres. Il est même pionnier en région Centre pour la mise en place d'une collecte des équipements électriques et électroniques auprès du logement collectif.

Depuis son lancement au mois de mai

dernier, l'opération a déjà permis de collecter 9,3 tonnes d'équipements.

*"Lorsque les habitants souhaitent se débarrasser d'un appareil, ils s'adressent à leur gardien. Celui-ci l'entrepose dans un local prévu à cet effet"* indique Stéphanie Hubert chargée de l'exploitation des déchetteries et des filières de traitement à Chartres Métropole.

*"Il ne faut surtout pas jeter les appareils électriques ou électroniques, même les plus petits, avec les déchets ménagers : grille-pain, appareils photo, radios, micros, télécommandes, etc. doivent être stockés, au même titre que les cuisinières, téléviseurs et ordinateurs."*

*Lorsque le stock atteint une dizaine de m<sup>3</sup>, le responsable du secteur de Beaulieu sollicite l'organisme "Eco Système", société agréée par les pouvoirs publics afin qu'il planifie le passage d'un véhicule de collecte.* ■

## Deux déchetteries à votre disposition

Deux déchetteries sont à votre disposition. Leur accès est gratuit sur présentation d'un justificatif de domicile. Le gardien de la déchetterie vous guidera sur place pour savoir où déposer votre matériel.

### A Champhol, rue Fontaine Bouillant

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 18h le lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

Le dimanche de 9h à 13h.

Fermé le jeudi.

### A Lucé, rue de la Taye

Ouverture de 9h à 12h et de 14h à 18h le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi.

De 9h à 13h le dimanche.

Fermé le mardi.



Le responsable de secteur, à Beaulieu-Les Petits Clos, organise le passage d'un véhicule de collecte des déchets lorsque les stocks atteignent une dizaine de m<sup>3</sup>.

### Les appareils recyclables

Quatre types d'appareils électriques ou électroniques peuvent être repris par le vendeur, portés en déchetterie, ou bien déposés auprès de votre gardien résident à Beaulieu-Les Petits Clos.

#### Les appareils

**de gros électroménager froid :** →

réfrigérateurs, congélateurs, etc.



← **Le gros électroménager hors froid :** lave-vaisselle, lave-linge, cuisinière, four, etc.

#### Les petits appareils :

→ cafetières, jouets électriques, aspirateurs, fers à repasser, grille-pain, bouilloires, sèche-cheveux, rasoirs, appareils photo, téléphones portables, télécommandes, claviers d'ordinateurs, lampes, outils de bricolage, etc.



### Les emballages aussi !

Ne jetez pas les cartons d'emballage (gros cartons bruns) et le polystyrène volumineux avec les ordures ménagères. Déposez-les en déchetterie, ou bien, si vous habitez Beaulieu-Les Petits Clos, remettez-les à votre gardien.



← **Les écrans :** téléviseurs, ordinateur, etc.

## Concours des balcons fleuris Les deux lauréates sont locataires de Chartres Habitat

Cette année, vous étiez 240 candidats en lice au concours des maisons et balcons fleuris. Deux locataires étaient particulièrement à l'honneur.

En effet, le prix de la Ville de Chartres, généralement attribué à un seul participant, a été décerné à deux résidentes de la rue de Brétigny : Danielle Védié et Renée Forgeat. Toutes les deux se sont vues remettre un bon d'achat d'une valeur de 100 €, à faire valoir dans des jardineries ou librairies. Parmi les neuf lauréats de la mention "exceptionnel", nous retrouvons aussi pour Chartres Habitat : Régine Fauvellière, primée déjà l'an passé pour son décor floral Résidence Jean Roux.

### CHARTRES OBTIENT UNE "FLEUR D'OR"

La Ville de Chartres se distingue en

matière de fleurissement. *"D'une part la quatrième fleur, remise en jeu tous les trois ans dans le cadre du concours des Villes et Villages fleuris, est maintenue.*

*D'autre part, Chartres a reçu la plus haute distinction du palmarès, puisque la Ville a obtenu la Fleur d'Or"* a expliqué Isabelle Mesnard, adjointe au Maire de Chartres, chargée du cadre de vie. Ces trophées récompensent les actions menées par la Ville de Chartres en faveur de l'embellissement et du fleurissement.

La cérémonie s'est poursuivie avec les histoires passionnantes des noms de fleurs, racontées par Daniel Stives, responsable du service Espaces Verts. Il nous a ainsi conté les légendes et vertus de "l'arbre aux quarantes écus", du "bonnet d'évêque", de "l'arbres aux mouchoirs", ou encore de "l'herbe aux gueux", de "l'herbe à taupes"... ■



Au premier plan, Renée Forgeat et Danielle Védié. Toutes les deux ont reçu le prix "Ville de Chartres" au concours des maisons et balcons fleuris. Au centre, Régine Fauvellière obtient une mention "exceptionnel".

# Vous avez besoin d'une réparation ?

## Composez les n° suivants

Chartres Habitat a souscrit des contrats avec diverses sociétés. Elles effectuent un dépannage chez vous, à votre demande. Le jour de l'intervention vous ne payez rien, cette prestation est incluse dans vos charges.

Vous avez un problème ...

... d'évacuation d'eau  
(engorgement,  
réfoulement)



• Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

7 J/7 de 8h à 18h et en cas d'urgence. Curage et nettoyage des réseaux, dégorgement en cas de refoulement.

... de robinetterie,  
chasse d'eau



• Contactez La Centrale des Eaux au :

**02 37 24 03 71**

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Entretien des robinetteries, chasses d'eau et vannes d'arrêt.

...de désinsectisation, dératisation

• Contactez SVR au : **02 37 35 38 50**

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.



...d'eau  
chaude ou de  
chauffage  
INDIVIDUEL

-pour les appareils de chauffage GAZ  
-pour les chauffe-eau ou chauffe-bain GAZ  
(uniquement locataires habitant le secteur de BEAULIEU)

• Contactez Savelys au : **02 37 28 04 15**

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30.

- pour les ballons ELECTRIQUES ou appareils de chauffage ELECTRIQUES et pour les chauffe-eau ou chauffe-bain GAZ (locataires HORS BEAULIEU).

• Contactez Veolia Habitat Services au :

**08 11 08 28 04** (n° non surtaxé)

du lundi au vendredi de 8h à 18h sans interruption.



## Pour les interventions concernant :



### Le chauffage collectif

Contrat avec la société Cofely et la société Dalkia



### Les ascenseurs

Contrat avec la société Schindler, 7 j/7 et 24 h/24.



### Les antennes de télévision

### Les interphones, les fermetures de portes de halls

Contrat avec la société ADN Centre



### Les portails coulissants et les portes automatiques de garages

Contrat avec la société Schindler



### Les vide-ordures obstrués



**Un seul numéro le : 02 37 25 65 50**

"service réclamations" de Chartres Habitat

Du lundi au jeudi, de 8h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 16h.

## Les réparations restant à la charge des locataires

(conformément au décret n° 87-712 du 26 août 1987)

### Les parties dont vous avez un usage exclusif

- Jardin privatif: entretien courant, remplacement des arbustes, taille, élagage;
- Terrasse, marquise, auvent: enlèvement de la mousse et des végétaux;
- Gouttières, chéneaux, en logement individuel: dégorgement.

### Les ouvertures

- Portes, fenêtres, grilles: nettoyage; graissage des gonds, et charnières; réparation ou remplacement des poignées, gonds, espagnolettes, clavettes, targettes;
- Vitres: réfection des mastics et remplacement des vitres détériorées;
- Stores: graissage, remplacement des cordes, poulies, lames, manivelles, sangle;
- Serrures et verrous: graissage, remplacement des petites pièces (serrures, canons, goupilles). Clefs: à remplacer en cas de détérioration ou de perte.

### La plomberie

- Canalisations de gaz: entretien des robinets, des siphons, remplacement des tuyaux de raccordement.  
En cas de coupure générale de gaz, contacter Gaz de France au 0810 28 00 28;
- Fosses septiques: vidange;
- Canalisations d'eau: entretien et remplacement des siphons;
- Eviers, appareils sanitaires: nettoyage des dépôts de calcaire et remplacement des flexibles de douche.

### Travaux d'électricité

- Remplacement des interrupteurs, prises de courant, coupe-circuit, tubes lumineux, fusibles, douilles, ampoules, baguettes ou gaines de protection.  
En cas de coupure générale, contacter EDF (secteur Chartres) au 0810 28 00 28 ou la R.S.E.I.P.C. (autres communes) au 02 37 91 8000.

### Les plafonds et murs intérieurs

- Maintien en état de propreté;
- Remplacement des papiers peints en mauvais état;
- Remplacement des éléments de faïence;
- Rebouchage des trous.

### Placards, plinthes

- Les étagères et portes de placards, les plinthes, baguettes et moulures doivent être remplacées.

### Aération, vmc

- Bouches de ventilation et vmc: nettoyage, entretien des grilles de climatiseurs;
- Ramonage (maison individuelle uniquement) des conduits d'évacuation des fumées et des gaz ainsi que des conduits de ventilation.

### Les Parquets, revêtements de sol, moquettes

- Entretien et remise en état.

# Gratuit, le calendrier 2011 de Chartres Habitat

**C**haque locataire a reçu un calendrier 2011 édité par Chartres Habitat. Au-delà d'un simple calendrier, il s'agit d'un document pratique qui va vous permettre de garder, à portée de main, toutes les informations utiles au quotidien.

Au fil des mois, vous pouvez vous y référer pour trouver les renseignements que vous cherchez, notamment :

- les démarches à effectuer lors de votre entrée dans un logement ;
- l'accès social à la propriété ;
- le paiement du loyer et des charges ;
- l'assurance habitation ;
- les aides au logement en cas de difficultés financières ;
- les démarches à effectuer en cas de changement de situation ;
- l'entretien de votre logement ;
- les adresses et numéros de téléphone utiles ;

Une mine d'informations donc dans un document qui n'a rien coûté, ni à l'Office, ni aux locataires.

Ce calendrier a en effet été intégralement financé par des annonces publicitaires parues dans un autre support également autofinancé. ■



## A VOS AGENDAS!

“La fête des Voisins” aura lieu le :

**Vendredi 27 mai 2011**

**immeubles  
en fête**

**La fête des voisins**

